

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 V. 355 Vœu relatif à la création de nouveaux Centres de loisirs à parité (CLAP).

Rattaché au projet de délibération 2018 DASES 22 « Communication de la Maire de Paris : Point d'étape sur la politique parisienne du handicap ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la stratégie dite « Handicap, inclusion et accessibilité universelle » pour 2017-2021 ;

Considérant que l'axe 2 de cette stratégie consiste à « favoriser une inclusion accompagnée » des personnes en situation de handicap ;

Considérant qu'une politique d'accueil et d'intégration dans les services périscolaires et dans les centres de loisirs municipaux est très importante pour l'inclusion des enfants en situation de handicap ;

Considérant que parmi les angles morts de la politique parisienne du handicap se trouvent les Centres de loisirs accueillant à parité des enfants handicapés et valides (CLAP), pas suffisamment nombreux à Paris ;

Considérant que ces Centres sont extrêmement bénéfiques pour les enfants en situation de handicap, leur donnant la possibilité de rencontrer des enfants sans handicap et de pratiquer les mêmes activités qu'eux ;

Considérant qu'en retour les CLAP permettent aux enfants non handicapés de rencontrer la différence, de changer leur regard et d'être sensibilisés sur la question du handicap ;

Considérant que Paris ne compte actuellement que neuf Centres de loisirs à parité ;

Considérant que sur ces neuf Centres seulement sept sont gérés par la municipalité parisienne, deux relevant de la fédération d'associations Loisirs Pluriel ;

Considérant que sur les sept CLAP gérés directement par la Ville, seulement 210 enfants en situation de handicap étaient inscrits au titre de l'année scolaire 2015/2016 et 193 pour 2016/2017, ce qui fait une baisse de 17 places en un an ;

Considérant que les CLAP sont inégalement répartis sur le territoire parisien : les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 10^e, 11^e, 15^e et 16^e arrondissements n'en comprenant aucun ;

Considérant que la rareté de ces Centres rend très difficile l'obtention d'une place ;

Considérant que les CLAP n'accueillent pas d'enfants qui ont l'âge d'être au collège (sauf dérogation), posant de véritables problèmes pour les familles d'adolescents en situation de handicap.

Sur la proposition des élus du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris s'engage à créer des Centres de loisirs à parité dans les arrondissements centraux de la capitale ;
- Que la Ville de Paris trouve des solutions d'accueil dans des centres de loisirs municipaux pour les enfants en situation de handicap qui ont l'âge d'être au collège.